

Publié le 24 mai 2024

Objectif neutralité carbone pour la ville de Marseille

La cité phocéenne a décroché le label « 100 villes neutres en carbone » décerné fin mars par l'Union européenne. Les premiers projets sont en cours de finalisation. Une future Sem Energies en assurera la réalisation.



Ce label a été décerné à partir d'un document rédigé à six mains entre la municipalité, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud, avec l'aide de 250 acteurs privés. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. « Nous avons été la première ville française à déposer ce contrat de Ville climatique. C'est une vraie récompense du travail fourni », se félicite Fabien Perez, le président du groupe Ecologiste et Pluriel-s au sein de la majorité. Marseille est également la deuxième ville française, après Lyon, à obtenir ce label des villes neutres en carbone. Des financements pour

déployer des énergies renouvelables sur les bâtiments publics (projet « Elena ») devraient arriver rapidement. Les outils seront ensuite mis en œuvre dans le cadre d'une future filiale de la société d'économie mixte (SEM) Energies, en cours de création.

Par Stéphane MENU